



## PROTECTION DE L'ENFANCE FACE AU COVID-19, LES TRAVAILLEURS SOCIAUX, MEDICO SOCIAUX ET ASSISTANTS FAMILIAUX REPONDENT PRESENT-ES

**Le secteur de la protection de l'enfance, dont l'ASE et la PMI, est sous tension depuis plusieurs mois.** Les personnels, qui n'ont eu de cesse d'alerter sur la situation dégradée de leur secteur, doivent maintenant assurer leurs missions auprès des enfants et des familles dans des conditions extrêmement difficiles consécutives à la pandémie du COVID 19.

**La situation est très critique dans des foyers de l'enfance, des maisons d'enfants à caractère social** qui, depuis le début de la période de confinement, assurent l'accueil des enfants et adolescents. Malgré la formidable mobilisation des personnels, au manque de personnels qualifiés et de moyens préexistants s'ajoutent les arrêts de travail et les effets durables du confinement : prise en charge des enfants et adolescents percutée par l'absence de visites familiales, pour certains, ruptures de soins thérapeutiques, la désorganisation d'un quotidien sécurisant. Ce climat amplifie des conditions de travail déjà détériorées.

**Les assistants familiaux qui accueillent 24 heures sur 24 h et 7 jours/7 à leur domicile les enfants de l'ASE** ont dû assumer du jour au lendemain la prise en charge globale des enfants. Bien que le lien soit maintenu avec les équipes, les assistants familiaux se retrouvent isolés du fait de l'interruption d'activités, des visites ou droit d'hébergement des parents. Elles et ils font preuve d'un engagement professionnel sans faille, démontrant leur sens du service public.

**Malgré les contraintes liées au confinement limitant de fait les visites à domicile, l'ensemble des professionnel-les sociaux et médico-sociaux** poursuivent l'accompagnement de prévention et de protection des futures mères, des familles, des enfants et des adolescents dont ils ont la charge. Le confinement peut favoriser les violences intra familiales, engendrer une détérioration des situations les plus fragiles, c'est pourquoi les travailleurs sociaux continuent à assurer l'accompagnement et une veille sociale et éducative.

**Les syndicats locaux de la FSU Territoriale, dans les Départements, agissent auprès des employeurs** pour qu'aucun professionnel et collectif de travail ne reste isolé et obtienne les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

**Les 101 Conseils départementaux sont les chefs de file de la protection de l'enfance.** A ce titre, la FSU Territoriale considère qu'ils doivent fournir à tous les professionnel-les assurant cette mission, les protections et équipements garantissant leur intégrité physique.

**La FSU Territoriale rappelle que les travailleurs sociaux sont aussi en première ligne** pour faire face à cette situation sanitaire inédite. Leur investissement professionnel et leur mobilisation doivent être reconnus au même titre que les salarié-es qui agissent pour répondre aux besoins essentiels de la population, qu'ils travaillent dans les établissements de santé ou médico sociaux, les EHPAD, les commerces d'alimentation, les transports, l'énergie, la salubrité publique...

**Cette crise sanitaire exceptionnelle ne doit pas faire oublier les différentes responsabilités** des collectivités territoriales et de l'Etat dans le délabrement annoncé de la Protection de l'Enfance. A l'issue de la pandémie, les professionnel-les devront avoir les moyens structurels, financiers et humains pour assurer pleinement cette mission essentielle à l'avenir de notre société.

**La FSU Territoriale veillera à ce que la Protection de l'Enfance** ne soit pas l'oubliée des chantiers à venir. Dans le travail social comme dans la société, « le jour d'après » se doit d'être en rupture avec les jours d'avant cette crise sanitaire.

**Les Lilas, le 8 avril 2020**

